



SELARL AUREA AVOCATS
8, Avenue d'Assas
34000 MONTPELLIER
04.67.75.09.64
contact@aurea-avocats.fr

HECTARE SAS
60, Avenue de la bouvine
30000 NIMES

Montpellier, le 22 février 2025 REF : 300 840073

N/Réf. : CONSULTATIONS DROIT PUBLIC 2025
25.7335 - GB//GB
V/Réf : commune de Thor- Opération de 190 logements

Christelle REQUENA

FACTURE N° 25052

Libellé	Taux de TVA	Montant HT
Honoraires : Consultation arrêté de transfert (commune du Thor)	20,00 %	550,00 €

Total HT soumis à TVA : 550,00 €
Total TVA 20 %: 110,00 €
Total TTC : 660,00 €
Total HT non soumis : 0,00 €

Total TTC à régler : 660,00 €

Cette facture est à acquitter à l'ordre de la SELARL AUREA AVOCATS

Païement à Réception

(Numéro de facture à rappeler lors du règlement : 25052)

Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est susceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC
Montpellier Préfecture
IBAN : FR76 1350 6100 0085 1972 9698 065
BIC : AGRIFRPP835



SELARL AUREA AVOCATS
8, Avenue d'Assas
34000 MONTPELLIER
04.67.75.09.64
contact@aurea-avocats.fr

HECTARE SAS
60, Avenue de la bouvine
30000 NIMES

Montpellier, le 22 février 2025

N/Réf. : CONSULTATIONS DROIT PUBLIC 2025
25.7335 - GB//GB
V/Réf : commune de Thor- Opération de 190 logements

Péage: 300 840073.
OAP Pouvarel Ouest
de Thor

FACTURE N° 25052

Libellé	Taux de TVA	Montant HT
Honoraires : Consultation arrêté de transfert (commune du Thor)	20,00 %	550,00 €

Total HT soumis à TVA : 550,00 €
Total TVA 20 %: 110,00 €
Total TTC : 660,00 €
Total HT non soumis : 0,00 €

Total TTC à régler : 660,00 €

Cette facture est à acquitter à l'ordre de la SELARL AUREA AVOCATS

Païement à Réception

(Numéro de facture à rappeler lors du règlement : 25052)

Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est susceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC
Montpellier Préfecture
IBAN : FR76 1350 6100 0085 1972 9698 065
BIC : AGRIFRPP835

BON A PAYER LE.....

30/06/2025

Benoit